



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

Désignation

L'**entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **8 rue Berlioz 13006 Marseille**

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'**entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'entreprise individuelle implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises en jour en cours d'exercice. Le site internet <https://www.shiatsugeneration.com> porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client. Ces CGV concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le client à distance. Les formations présentielles sont réalisées dans des locaux loués par l'Organisme. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur

Devis et attestation

Pour chaque formation, L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise individuelle un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Délai d'accès : les inscriptions doivent se faire minimum 15 jours avant le début de la formation.

Une attestation de présence lui sera fournie à chaque fin d'année.

Contrat de formation, Prix et modalités de paiement

Un contrat de formation sera édité et signé entre le client et l'**entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène**. Le client peut, dans les quatorze jours qui suivent la signature du présent contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de TVA (Exonération de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a, 5^{ème} alinéa du CGI).

Le paiement est à effectuer au fur à et à mesure (Cf. contrat de formation et factures). Les règlements seront effectués par chèque ou par virement.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'un cours de formation par le client

L'annulation d'un cours de formation doit être obligatoirement notifiée au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail avec notification du motif. Le report du cours de formation doit s'effectuer dans la limite de la fin de l'année scolaire.

Au-delà, pour des questions d'organisation et de places disponibles, le tarif horaire préférentiel sera appliqué.

Conditions d'annulation de tout ou partie de la formation par le client

Annulation avant la formation

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 8 Rue Berlioz – 13006 Marseille, au moins 20 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Annulation en cours de formation



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

Si l'annulation est motivée par un cas de force majeure ou un problème de santé, le client pourra reporter son inscription sur une session formation ultérieure sans coût supplémentaire. Il devra présenter une lettre circonstanciée et un justificatif médical (en cas de problème de santé).

En cas d'inexécution de l'action de formation du fait du client (hors cas de force majeure), les parties s'entendent sur :

- Le paiement du coût de la formation au prorata temporis de la réalisation de l'action (correspondant au temps de présence du stagiaire),
- une pénalité d'annulation d'un montant de 10 % de la somme restant due sur l'année scolaire sera facturée au client.

Conditions d'annulation de la formation par l'organisme de formation

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un cas de force majeure, **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Ils seront remboursés des heures payées non effectuées.

Responsabilité :

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose.

La responsabilité de **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène**.

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients ni des dommages causés au matériel du client.

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Conditions restrictives :

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

formation et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente et au règlement intérieur,
– d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'entreprise individuelle. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène tient à rappeler au client que l'exécution de la formation rend nécessaire la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant, et ce, afin de respecter les finalités suivantes :

- Permettre à **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité des actions de formation dispensées, telles que précisées aux articles L.6362 – 6 et suivants du code du Travail, et plus spécifiquement l'établissement de feuille d'émargement, d'attestation de scolarité, etc...
- Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique du client dans le cadre de la réalisation de la formation et de la certification.

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs ci avant rappelés, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion et l'exécution du présent contrat.

Les coordonnées du responsable de ce traitement sont les suivantes : Reynaud Joanny Marie-Hélène - 8, rue Berlioz 13006 Marseille



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

Les données à caractère personnel du client seront adressées aux formateurs ou (prestataires de formation) intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, et aux autorités de contrôle, dûment habilités par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le client est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit de la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée d'exécution de la formation, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du présent contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'évènements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.

Le client est également informé de ce qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène est amenée, pour traiter les demandes d'inscriptions et assurer son activité, à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi de leur dossier. Les destinataires des données sont : Reynaud Joanny Marie-Hélène, et les partenaires contractuels. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer



Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Centre de formation en Shiatsu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Version au 27-07-2021

au traitement des données le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, il doit adresser sa demande à l'organisme de formation.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre **L'entreprise individuelle Reynaud Joanny Marie-Hélène** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal Compétent.